

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 24 juin 2015

Convocation du 18 juin 2015

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 juin 2015, le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session ordinaire le vingt-quatre juin deux mille quinze à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort sur la convocation du Président.

Délégués présents :

BAINIER Christine - BALON Donat – BARRE Edmond - BAUMGARTNER Bernadette - BISSON Yves - BLANC Michel – BONIN Jacques - BOSSEZ Marie-Claire - BRICE Michel - BRUCKERT Claude – CANAL Christian - CODDET Christian –COENT Jean- Yves - CONCALVES José – CHARPIAT Véronique - CHARTAUX Caroline - CHEVRY Christian – CHRETIEN Olivier –CLAYEUX Pierre - COULON Eric - DEROY Olivier - DIMEY David – DRODE Jean-Yves - EGLOFF Philippe - FICHTER Didier – FRACHISSE Hervé - FRERY Daniel - GEBEL José –GEHIN Jean-Marc - GIROL Henri – GORJUP Sébastien - HENRY Patrice – HUGUENIN Alain – JEMEI Samir - LIAIS Bernard – LITZLER Joseph - LOUIS Chantal - MENIGOT Gérard - MONNIER Séverine - PARIS Gérard - PARROT Eric – PAULUZZI Martine - PETITE Patrice - PEUREUX Anne-Sophie - REINICHE Hubert – RIBREAU Christian - ROCHETTE DE LEMPDES Marie – RODRIGUEZ Rafaël – ROLLIN Jean-Baptiste - ROUSSEAU Jean-François - ROY Pierre-Vincent – SALOME Jean-Luc - SALOMON Michèle – SCHWALM Rémi – SERRE Bernard - SPRINGAUX Pierre – STABILE Marie - TAVERNIER Daniel – VETTER Lionel - VIVOT Sébastien – VOLA Yves - WITTIG Francine – ZUMBIHL Jean-François

63 présents – 0 pouvoir(s). Le nombre de suffrages maximum est donc de 63.

Absents excusés :

BOUTEILLER Xavier - GROSJEAN Pascal - HERZOG Jean-Marie – ISTE Nicolas - KOEBERLE Eric – LEFEVRE Gérard - LOCATELLI Jean - MENTRE Delphine – OEUVRARD Renaud – PRITZY Olivier - REBER Gilbert – ROY Marie-Christine - SALOMON Alain – TENAILLON Bernard - UHL Hervé

Assistaient :

LOMBARD Nathalie



Le Président ouvre la séance et précise à l'assemblée que s'agissant d'une deuxième séance, le quorum n'est pas nécessaire.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014

Monsieur Codder, 1^{er} vice-président, présente à l'assemblée les résultats du compte administratif 2014, qui se présentent comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Mandats émis	- 1 025 259,26 €	Mandats émis	- 2 465 270,66 €
Titres émis	+ 1 381 070,47 €	Titres émis	+ 1 968 045,24 €
Solde	+ 355 811,21 €	Solde	- 497 225,42 €
Résultat reporté	+ 1 744 774,45 €	Déficit reporté	- 262 768,84 €
	+ 2 100 585,66 €		- 759 994,26 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 : + 2 100 585,66 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2014 : - 759 994,26 €

Il est proposé d'affecter 759 994,26 € en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

L'excédent de fonctionnement à reporter est donc de **1 340 591,40 €**.

Il est précisé que les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont identiques.

Monsieur Bisson laisse la parole aux délégués pour des questions éventuelles.

Monsieur Donat souhaite savoir dans la mesure où les finances du SIAGEP sont plutôt bonnes, si on pouvait envisager de diminuer les cotisations des communes.

Monsieur Bisson rappelle que la compétence « énergies » est totalement gratuite pour les communes et qu'elle est financée par les redevances versées par les concessionnaires.

L'informatique et le SIG font l'objet d'une cotisation mais on ne peut pas dire que le budget de ces deux services dégage une quelconque manne financière.

Ainsi, monsieur Bisson rappelle qu'il n'est pas souhaitable d'abonder le budget informatique et SIG avec les ressources du service énergie qui doivent être dédiées à ce secteur d'activité. Il n'y a donc pas de possibilité pour l'instant de diminuer les cotisations des communes.

Monsieur Bisson insiste cependant sur le fait que le SIAGEP n'a pas vocation à thésauriser et que les excédents font l'objet dès que possible d'une redistribution.

Monsieur Gebel souhaite savoir si le SIAGEP pourrait gérer l'élagage des arbres.

Monsieur Bisson rappelle que ce n'est pas de la compétence du SIAGEP. Sur le domaine privé c'est au propriétaire de procéder à l'élagage, sur le domaine public c'est à la collectivité. La haute tension est gérée par ERDF.

Comme il n'y a plus de question, monsieur le Président sort de la salle afin que le comité puisse procéder au vote du compte administratif 2014.

Monsieur Christian CODDET, 1^{er} Vice-Président délégué à la commission énergie propose à l'assemblée de passer au vote.

Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Bisson propose en suite de voter pour l'affectation du résultat. Il propose d'affecter 759 994,26 € en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2015

La présente décision modificative doit permettre d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif 2015, d'intégrer les crédits report 2014 et de reporter le résultat du compte administratif 2014.

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-annexé.

La présente décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

VENTE D'ORDINATEURS D'OCCASION

Le SIAGEP renouvelle généralement tous les 3 ans les postes informatiques de son personnel.

Ce matériel reste utilisable et le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à le vendre

La priorité d'achat ira au personnel du SIAGEP. Le Président souhaite fixer le prix de vente du matériel à 50 € par poste informatique.

La présente délibération vaudra pour toute vente de matériel informatique à l'avenir, pour le montant précité sauf délibération contraire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE, ACCORD DE PRINCIPE

Le SIAGEP ne possède plus de ligne de trésorerie depuis plusieurs années sa réserve de fonds lui permettant de se dispenser de cette formalité.

Le SIAGEP ayant augmenté de façon conséquente ses participations aux communes, la réserve financière du SIAGEP a quant à elle commencée à fondre.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à faire les démarches pour choisir un organisme de crédit et signer tous les documents nécessaires avec cet organisme.

Il est toutefois précisé :

- que la présente délibération est un accord de principe qui permettra au Président de réagir rapidement en cas de besoin sans avoir à réunir le Comité syndical.
- que le Président n'entamera cette démarche que s'il le juge nécessaire pendant la durée de son mandat
- que le Président rendra compte aux délégués de toute activité sur une éventuelle ouverture de ligne de trésorerie

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1° CRAC

Monsieur Bisson annonce à l'assemblée que la présentation des compte-rendus d'activités des concessionnaires (ERDF, GRDF) aura lieu le 22 septembre 2015.

Il invite cordialement l'assemblée à y assister, cette présentation permettant d'avoir un état des lieux de la concession ainsi qu'un moment d'échange avec les concessionnaires.

2° L'investissement pour les travaux

Un délégué souhaiterait pouvoir consulter le **programme des travaux d'investissements par commune**.

Ce dernier sera mis en ligne dès que possible sur le site Internet du SIAGEP.

Il est également demandé en quoi la mise en souterrain des réseaux est intéressante ?

Monsieur Bisson répond que si la volonté première pour la commune est une amélioration de l'esthétisme du site concerné, il n'est pas moins vrai que le réseau renouvelé est de meilleure qualité et engendre moins de pannes. D'autre part, un réseau en souterrain ne craint pas les aléas climatiques comme le réseau aérien.

Un délégué souhaite savoir si le SIAGEP subventionnera les travaux télécom ?

Monsieur Bisson rappelle que le SIAGEP participe déjà à hauteur de 50 % pour les travaux sur le réseau télécom dans le cadre de son programme d'enfouissement global des réseaux secs.

3° Divers

Monsieur Bisson souhaite profiter de l'occasion pour faire part à l'assemblée de sa reconnaissance envers le personnel du SIAGEP pour son implication et son important investissement dans les missions qui lui sont confiées. La charge de travail est particulièrement importante en ce moment et le Président souhaite vraiment remercier le personnel pour cela.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Fait à Belfort, le 29 juin 2015

Le Président,

Yves BISSON